

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DE LA VALORISATION ET DE LA
VULGARISATION DES RESULTATS DE LA RECHERCHE

CELLULE DE L'INFORMATION
SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF SCIENTIFIC
RESEARCH AND INNOVATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF THE VALORIZATION AND
THE DISSEMINATION OF THE RESEARCH FINDINGS

SCIENTIFIC AND TECHNICAL
INFORMATION UNIT

N° 01245 /MINRESI/B00/E00/E10

Yaoundé, le
the

19 NOV. 2007



DPL
24.12.07
le Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation
The Minister of Scientific Research and Innovation

A/to

Madame le Ministre de la Culture

Objet : Sécurisation du site archéologique
de Bidzar

- YAOUNDE -

J'ai l'honneur de vous faire tenir copie de la lettre n° 112/L/D/SG/AJF du 02/11/2007 par laquelle le Gouverneur de la Province du Nord m'a transmis le rapport d'inscription du site archéologique de Bidzar fait par une équipe du Centre Provincial de la Recherche et de l'Innovation du Nord.

Le site de Bidzar a été découvert par l'ORSTOM qui y a décelé des écrivains originaux sur marbre. Il constitue un précieux patrimoine scientifique, touristique et culturel qui est malheureusement menacé par l'exploitation anarchique du marbre. Son exploration permettra éventuellement de découvrir les traces importantes des cultures anciennes qui s'y sont établies dans le passé.

L'ORSTOM a assuré la sécurisation du site au départ par voie de gardiennage et de construction d'une clôture. Il a par la suite cédé le site au Ministère de la Culture qui a continué d'assurer sa sécurisation.

La sauvegarde du site exige la prise en charge de deux gardiens qui assurent actuellement sa sécurisation, la reconstruction et consolidation de la clôture.

P.J. : 02

Copie
- SG/PM

*Arrivée à la DPL
le 11/12/07
S/N° 305*



*Le Ministre de la Recherche
Scientifique et de l'Innovation*
Dr. Madeline Tchou

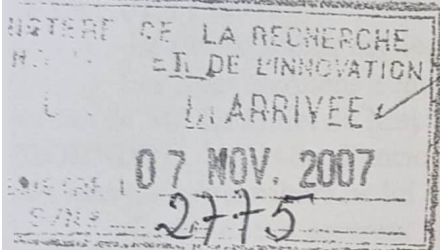
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

PROVINCE DU NORD

Secrétariat Général

Affaires Juridiques et
Financières



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

NORTH PROVINCE

CICIS

De voir

12/11/07

/LD/SG/AJF.-

Garoua, le

02 OCT 2007

Le Gouverneur de la Province du Nord
The Governor of the North Province

Objet : Rapport sur l'inspection
du site archéologique
de Bidzar.-

à Madame le Ministre de la Recherche
to Mr Scientifique et de l'Innovation

à YAOUNDE

Druee

→ Bon explication
18.4.07

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, le rapport
d'inspection du site archéologique de Bidzar, arrondissement
de Figuil, département du Mayo-Louti.

En outre, la sécurisation du site par voie de
gardiennage étant effective, il y aurait lieu d'en envisager la
reconstruction et la consolidation de la clôture./-

LE GOUVERNEUR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
MINISTRE DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION
PROVINCE DU NORD

EYENE NLOM Roger Moïse

RAPPORT SUR L'INSPECTION DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE BIDZAR

Suite au plan d'action élaboré pour la sauvegarde du site archéologique de Bidzar, une équipe du Centre Provincial de la Recherche et de l'Innovation du Nord s'est déportée sur le terrain dans la matinée du 24 août 2007 dans le cadre d'une inspection de l'état des lieux par rapport aux mesures préconisées lors de la dernière descente.

ETAT DES LIEUX

- Le site de Bidzar est depuis le 10 août 2007 sous la sécurité de deux jeunes gardiens.
- Les deux gardiens sont ceux qui avaient été pressentis lors de la descente sur le terrain de Mr. Le Préfet du Mayo-Louti et d'une équipe du CPRI/N le 19 juin 2007. **BOUBA MOUNDOU**, le fils de l'ancien gardien retraité qui a assuré la sécurité du site pendant 03 ans sans qu'aucun salaire ne lui soit versé ; et **MADI SALI MANA**.
- Ces gardiens assurent la sécurité du site en tant que gardien de jour et gardien de nuit. C'est ainsi que arrivée sur les lieux, l'équipe du CPRI/NORD a rencontré **BOUBA MOUNDOU** qui assurait son rôle de gardien de jour. Il a fait comprendre que son coéquipier travaillait comme gardien de nuit raison pour laquelle il ne se trouvait pas sur les lieux en ce moment précis.
- La présence des gardiens et la sensibilisation des populations riveraines sur l'importance scientifique et culturelle du site pour les générations futures ont limité l'exploitation du marbre à l'intérieur du site. En effet, sur la recommandation du Préfet du MAYO- LOUTI lors de notre descente sur le terrain le 19 juin 2007, le Sous-préfet de Figuil a réuni toutes les populations de Bidzar autour du chef de canton et autres autorités traditionnelles. Malheureusement, nous n'avons pas pu le rencontrer ce jour (24 août 2007) pour avoir de plus amples informations car il était en congé.
- Qu'à cela ne tienne, les populations sont averties des pénalités encourues après destruction des sites protégés.

MESURES PRECONISEES

Le Préfet du MAYO-LOUTI et le CPRI/NORD avaient préconisé des mesures appropriées, nécessaires à la survie du patrimoine scientifique et culturel de Bidzar.

Comme mesures immédiates,

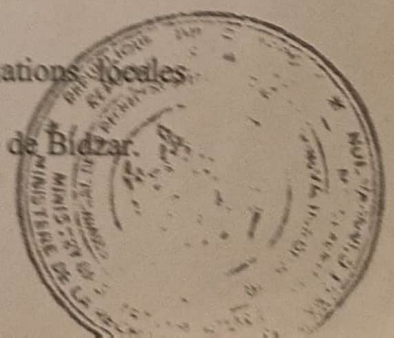
La sécurisation du site archéologique est effective, les deux gardiens, Bouba Moundou et Mani Sali Mana ayant pris fonction depuis le 10 Août 2007. Mais il faut espérer que leur prise en charge par le Ministère de la Culture interviendra rapidement.

Une rencontre avec Monsieur le Délégué de la Culture du nord est d'ailleurs en vue

En effet, après l'ORSTOM, et jusqu'à sa mise en retraite, les salaires du gardien étaient pris en charge par le Ministre de la Culture. A cet effet, Monsieur le Délégué de la Culture a été informé des risques d'effondrement de la clôture du site archéologique de Bidzar suivant copies des correspondances n°00206/MINRESI/BOO/COO du 19 Mars 2007, et du rapport du CPRI/N sur Les mesures à prendre pour la sauvegarde du site. De plus, le gardien **BOUBA OUMAROU** nous a fait comprendre qu'ils ont déposé tout récemment des nouveaux dossiers au service Provincial de la Culture du Nord pour leur éventuelle prise en charge.

Comme mesures à court et moyen terme

- La reconstruction et la consolidation du mur devraient être envisagées.
 - L'action de sensibilisation doit être continue pour que les populations locales prennent effectivement conscience de l'importance de ce patrimoine national.
- Toutes ces mesures devraient être prises en compte pour la survie du site de Bidzar.



RAPPORT SUR L'INSPECTION DU SITE ARCHEOLOGIQUE DE BIDZAR

Suite au plan d'action élaboré pour la sauvegarde du site archéologique de Bidzar, une équipe du Centre Provincial de la Recherche et de l'Innovation du Nord s'est déportée sur le terrain dans la matinée du 24 août 2007 dans le cadre d'une inspection de l'état des lieux par rapport aux mesures préconisées lors de la dernière descente.

ETAT DES LIEUX

- Le site de Bidzar est depuis le 10 août 2007 sous la sécurité de deux jeunes gardiens.
- Les deux gardiens sont ceux qui avaient été pressentis lors de la descente sur le terrain de Mr. Le Préfet du Mayo-Louti et d'une équipe du CPRI/N le 19 juin 2007. **BOUBA MOUNDOU**, le fils de l'ancien gardien retraité qui a assuré la sécurité du site pendant 03 ans sans qu'aucun salaire ne lui soit versé ; et **MADI SALI MANA**.
- Ces gardiens assurent la sécurité du site en tant que gardien de jour et gardien de nuit. C'est ainsi que arrivée sur les lieux, l'équipe du CPRI/NORD a rencontré **BOUBA MOUNDOU** qui assurait son rôle de gardien de jour. Il a fait comprendre que son coéquipier travaillait comme gardien de nuit raison pour laquelle il ne se trouvait pas sur les lieux en ce moment précis.
- La présence des gardiens et la sensibilisation des populations riveraines sur l'importance scientifique et culturelle du site pour les générations futures ont limité l'exploitation du marbre à l'intérieur du site. En effet, sur la recommandation du Préfet du MAYO- LOUTI lors de notre descente sur le terrain le 19 juin 2007, le Sous-préfet de Faguil a réuni toutes les populations de Bidzar autour du chef de canton et autres autorités traditionnelles. Malheureusement, nous n'avons pas pu le rencontrer ce jour (24 août 2007) pour avoir de plus amples informations car il était en congé.
- Qu'à cela ne tienne, les populations sont averties des pénalités encourues après destruction des sites protégés.

MESURES PRECONISEES

Le Préfet du MAYO-LOUTI et le CPRI/NORD avaient préconisé des mesures appropriées, nécessaires à la survie du patrimoine scientifique et culturel de Bidzar.

Comme mesures immédiates,

La sécurisation du site archéologique est effective, les deux gardiens, Bouba Moundou et Mani Sali Mana ayant pris fonction depuis le 10 Août 2007. Mais il faut espérer que leur prise en charge par le Ministère de la Culture interviendra rapidement.

Une rencontre avec Monsieur le Délégué de la Culture du nord est d'ailleurs en vue

En effet, après l'ORSTOM, et jusqu'à sa mise en retraite, les salaires du gardien étaient pris en charge par le Ministre de la Culture. A cet effet, Monsieur le Délégué de la Culture a été informé des risques d'effondrement de la clôture du site archéologique de Bidzar suivant copies des correspondances n°00206/MINRESI/BOO/COO du 19 Mars 2007, et du rapport du CPRI/N sur Les mesures à prendre pour la sauvegarde du site. De plus, le gardien BOUBA OUMAROU nous a fait comprendre qu'ils ont déposé tout récemment des nouveaux dossiers au service Provincial de la Culture du Nord pour leur éventuelle prise en charge.

Comme mesures à court et moyen terme

- La reconstruction et la consolidation du mur devraient être envisagées.
- L'action de sensibilisation doit être continue pour que les populations locales prennent effectivement conscience de l'importance de ce patrimoine national.

Toutes ces mesures devraient être prises en compte pour la survie du site de Bidzar.

